



DESCRIPTIF DES MINIMAS TECHNIQUES
01/07/2025

| CRITÈRES TECHNIQUES | POINT DE RECHARGE INDIVIDUEL EN RÉSIDENTIEL COLLECTIF |
|--|--|
| CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES OBLIGATOIRES | |
| Puissance de recharge autorisée | Inférieur ou égal à 7,4 kW avec câblage en monophasé uniquement |
| Types de prises éligibles | Socle de prise T2S ou connecteur avec câble attaché ⁽¹⁾ |
| Raccordement au réseau | TGBT ⁽²⁾ parties communes ou point de livraison dédié à la recharge de véhicules électriques ⁽³⁾ |
| Respect des normes de sécurité électrique en vigueur | Obligatoire |
| Qualification de l'installateur | Obligatoire par le décret IRVE de janvier 2017 pour toute installation > 3,7 KW |
| Système de pilotage énergétique ⁽⁴⁾ | Obligatoire |
| Collecte des données de recharges | Obligatoire via webservice Advenir ou plateforme d'interopérabilité (uniquement si supervision) |

(1) Seuls les connecteurs T2S avec câble attaché solidaire à la borne et compatibles avec la norme NFC 15-100 sont acceptés.

(2) Tableau Général Basse Tension. Ce tableau fait le lien entre l'arrivée du réseau public de distribution et les installations électriques privées.

(3) Les raccordements à des points de livraison d'habitations ne sont pas acceptés.

(4) Capacité à moduler la puissance appelée ou à programmer la recharge du véhicule.